

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE
L'ADMINISTRATION ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE



CDL-UD(2017)037
Or. fr

**COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)**

en coopération avec

**LE MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE DU ROYAUME DU MAROC**

**Séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration
UniDem Med**

**“PRÉVENTION DE LA CORRUPTION ET PROMOTION
DE L'INTÉGRITÉ DANS LE SERVICE PUBLIC :
EXPERIENCES PARTAGÉES”**

**Centre International de Conférences
Skhirat, Maroc**

25 - 28 septembre 2017

MECANISMES INSTITUTIONNELS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

par

M. Abdelali ELAKRABA

**(Directeur des affaires juridiques, Ministère de l'Éducation nationale, de la
Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
scientifique, Maroc)**

Un site de coopération démocratique et de dialogue entre le Sud et le Nord méditerranéen

Financé
par l'Union européenne



Commission de Venise



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe



Stratégie Nationale de lutte contre la corruption Cas du département de l'éducation nationale

Abdelali EL AKRABA

Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux

Skhirat, septembre 2017

Plan

1. **Propos liminaires**
2. **La stratégie nationale de lutte contre la corruption**
3. **Le bilan du Département de l'Éducation Nationale dans la lutte contre la corruption**
4. **Le plan d'action du Département de l'Éducation Nationale dans la lutte contre la corruption**

1 Propos liminaires

1. Propos liminaires (1/3)

- La lutte contre la corruption dans l'éducation est une préoccupation majeure des gouvernements du monde ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales associées à l'éducation et à la formation;
- La corruption dans l'éducation minimise l'accès des élèves à une éducation de qualité;
- Il est possible d'identifier plusieurs aspects de la corruption dans l'éducation :
 - Diplômes non authentiques ou falsifiés;
 - Manque ou mauvaise répartition des manuels, outils pédagogiques ou moyens d'apprentissage;
 - Absence des professeurs;
 - Inégalités d'accès aux bourses d'études.

2. Propos liminaires (2/3)

- Le 28 mai 2017, l'organisation des Nations Unies a publié un rapport sur l'éducation sur les efforts de lutte contre la corruption dans les écoles et les universités (comme prévu au paragraphe 1 alinéa c) de l'article 13 de la Convention des Nations Unies contre la corruption, il a été structuré comme suit:
 - Initiatives de sensibilisation à la lutte contre la corruption pour l'éducation scolaire dans son ensemble, y compris les pratiques en classe et les activités parallèles, grâce à l'adoption d'outils interactifs axés sur la jeunesse:
 - ✓ Formation des professeurs ;
 - ✓ Programmes de sensibilisation destinés aux jeunes.
 - Examen des efforts visant à lutter contre la corruption dans le système éducatif dans les États parties de la Convention.

2. Propos liminaires (3/3)

- Adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption au Maroc par le Comité de pilotage présidé par le Chef du Gouvernement le 28 décembre 2015:
 - Mise en œuvre de cette stratégie composé e de 10 programmes;
 - Déclinaison de la stratégie en 16 axes stratégiques;
 - Élaboration de 239 projets impliquant les secteurs public et privé ainsi que la société civile.

2. La stratégie nationale de lutte contre la corruption

2. Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (1/4)

- a. Le cadre général de la gouvernance de la stratégie nationale de lutte contre la corruption:
- La mise en place de la Commission nationale anti-corruption, sous la présidence du chef du Gouvernement, composée de divers responsables des départements ministériels, des instances de gouvernance compétentes, du secteur privé et de la société civile;
 - L'institutionnalisation de la Commission nationale anti-corruption en vertu du décret 2.17.265, afin de superviser la mise en œuvre et le suivi de l'implémentation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption;
 - Chacun des 10 programmes relevant de la stratégie sera coordonné par le Ministre ou le Chef de l'organisme compétent du secteur public ou privé;
 - Chaque secteur ou entité dans les programmes concernés est représenté par un interlocuteur officiel permanent, nommé par le chef du secteur ou de l'organisme;
 - La nomination des chefs de projet par le chef du secteur ou de l'organisme, et coordination de leur travaux par le coordonnateur nommé à cette fin.

2. Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (2/4)

b. Le 10^{ème} programme : l'éducation et la formation

Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none">Renforcer les compétences des acteurs anti-corruptionPromouvoir des comportements intégrésDévelopper une culture anti-corruption auprès de la population en général	<ul style="list-style-type: none">Améliorer la mobilisation des agents publics à l'encontre du phénomèneAméliorer la connaissance du phénomène et de la prise de conscience de ses impacts	<ul style="list-style-type: none">Mettre à jour les compétences des acteursEngager l'ensemble de la société pour l'éradication du phénomène

Coordonnateur

Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Equipes programmes (chefs de projet)

- MI
- MJ
- MENFPESRS
- MIRAFIP
- MEPMA

Leviers de mise en œuvre

Le renforcement des capacités est une condition nécessaire à la réussite de la Stratégie Nationale. Les acteurs chargés de la lutte contre la corruption devraient être formés aux dernières techniques de lutte contre la corruption et les juges doivent être accompagnés pour une plus grande maîtrise et un renforcement des capacités pour agir avec efficacité contre le phénomène.

De plus, une formation doit être fournie aux agents publics, incluant l'évaluation des coûts économiques et sociaux de la corruption pour la société et l'importance de signaler les actes de corruption dont ils peuvent avoir connaissance. De plus, la transformation réelle de la société sur ces sujets de lutte contre la corruption passe par la modification des comportements de l'ensemble des citoyens et doit commencer dès les premiers pas de l'enfant au sein de l'école. Par conséquent, ce programme comporte les éléments suivants :

- Sessions de formation spécifique à la lutte contre la corruption au niveau de l'Institut Royal de Police et l'Institut Royal de l'Administration Territoriale
- Sessions annuelles de formation à destination des juges concernant le contenu de corruption
- Sessions destinées à l'ensemble des agents publics
- Mise en place de thématiques de lutte contre la corruption au sein des cursus du primaire et du secondaire

Indicateurs d'impact

- Pourcentage des fonctionnaires ayant reçu une formation spécifique à la lutte contre la corruption
- Nombre de programmes éducatifs anti-corruption dispensés dans le primaire, le secondaire et le cycle supérieur

Portefeuille de projet

- 5 projets • 20 M dhs
- Période de lancement : 2015-2020

2. Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (3/4)

c. Les principales dispositions de la convention du 3 mai 2016 sur la mise en œuvre du programme «Éducation et formation» dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption

Le but de la convention: Exécution des dispositions de la stratégie nationale de lutte contre la corruption approuvée le 28 décembre 2015 relatives au programme «Education et formation» dans le cadre d'une coordination/coopération entre les parties signataires afin d'assurer l'efficacité, l'efficience et la convergence dans l'exécution des projets en veillant à la réalisation des objectifs par l'élaboration d'un plan d'action provisoire.

Les parties signataires de la présente convention :

- L'autorité gouvernementale chargée de l'éducation nationale (coordinatrice du programme "Education et formation");
- L'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur;
- L'autorité gouvernementale chargée de la justice;
- L'autorité gouvernementale chargée de la réforme de l'administration et de la fonction publique.

2. Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (4/4)

c. Les principales dispositions de la convention du 3 mai 2016 sur la mise en œuvre du programme «Éducation et formation» dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption

Les mécanismes de gouvernance:

- Vérification des fonctions du mécanisme de coordination assigné à l'autorité gouvernementale chargée de l'éducation nationale;
- Nomination de quatre interlocuteurs officiels permanents qui relèvent de chacune des parties de l'accord et la détermination de leurs fonctions;
- Vérification des fonctions du secrétariat permanent du Comité National Anti-Corruption.

3. Le bilan du Département de l'Éducation Nationale dans la lutte contre la corruption

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.1- la convention de partenariat entre l'ICPC et le Ministère (1/2)

La conclusion d'une convention de partenariat entre l'Instance et le Ministère de l'Éducation nationale le 11 juillet 2011 visant d'activer un ensemble de processus considérés comme prioritaires en vue de :

- L'intégration des valeurs d'intégrité et de lutte contre la corruption dans les programmes d'éducation;
- La promotion de l'enseignement des valeurs d'éthique et d'intégrité, de la prévention de la corruption et de la lutte contre la corruption à tous les niveaux du système scolaire et universitaire;
- La formation de cadres administratifs et pédagogique et de tous ceux impliqués dans le système dans des domaines liés à l'intégrité et à l'éthique et à la lutte contre la corruption;

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.1- la convention de partenariat entre l'ICPC et le Ministère (2/2)

- La sensibilisation des étudiantes et les étudiants des dangers et risques de la corruption sur la société et à l'importance du rôle des citoyens dans l'atténuation de ce phénomène;
- Le renforcement de la recherche scientifique dans les domaines de la prévention, la lutte contre la corruption, la gouvernance, l'éthique et d'autres questions connexes;
- L'échanger régulier des informations dans les domaines de la prévention, de la lutte contre la corruption, de la gouvernance, de l'éthique et d'autres questions connexes;
- L'approfondissement des recherches et les études dédiées à la corruption dans le secteur de l'éducation afin de cartographier les risques dans une vision d'anéantir ce phénomène à travers une stratégie spécifique à la lutte contre la corruption.

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.2- La formation initiale et continue:

- Introduction de la prévention de la corruption dans le module relatif à la « Législation, éthique de la profession et éducation sur les valeurs » dans le cursus de formation de professeurs au sein des centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation;
- Préparation d'un fond documentaire portant sur l'éducation sur l'intégrité et la prévention de la corruption;
- Constitution des équipes de rédaction pour préparer une nouvelle génération de manuels sur l'éducation à l'intégrité et la prévention contre la corruption. (194 Représentants de groupes d'auteur - février 2012);
- Élaboration d'une feuille de route/plateforme sur les outils d'intégration de l'éducation sur les valeurs d'intégrité, d'éthique et de lutte contre la corruption dans les programmes scolaires.

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.3 - L'adoption des valeurs de l'intégrité, de la moralisation et de la lutte contre la corruption dans les activités de la vie scolaire:

- Publication d'une note adressée aux Académies régionales d'éducation et de formation (AREF) concernant la journée nationale de la lutte contre la corruption, appelant à organiser des activités visant la sensibilisation et l'encadrement des élèves;
- Publication du guide des procédures concernant l'usage des espaces des établissements d'éducation et de formation (décision du Ministre de l'Education nationales et de la Formation professionnelle n°961/14 datée le 20 octobre 2014).

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.4 - L'échange d'expériences et d'expertise dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption:

L'organisation d'une journée d'étude en partenariat avec l'ICPC portant sur le renforcement des valeurs de moralisation, de l'intégrité, et de la lutte contre la corruption dans les programmes d'éducation et de formation des cadres et de la vie scolaire en date du 11 juillet 2011. Les travaux de ladite journée d'étude se sont étalés sur quatre ateliers comme suit:

- ✓ Les modalités de renforcement des valeurs d'intégrité, d'éthique, et de lutte contre la corruption dans les programmes scolaires;
- ✓ Les contenus et les valeurs renforçant l'intégrité et la moralisation et la lutte contre la corruption dans les programmes et les activités pédagogiques;
- ✓ Les méthodes d'animation pédagogique et les composantes du module de formation des formateurs et des animateurs;
- ✓ Les activités scolaires renforçant les valeurs d'intégrité, de moralisation et de lutte contre la corruption dans la vie scolaire.

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.5- Les examens scolaires et les examens professionnels (1/2)

- La généralisation des documents et affiches concernant la lutte contre la corruption au niveaux de tous les services concernés;
- Adopter des critères uniformisés sur l'échelle nationale pour les divers examens scolaires et les examens professionnels, dans le but de l'opérationnalisation des principes de contractualisation, du mérite, de l'équité et de l'égalité des chances, ainsi que la détermination des responsabilités des intervenants dans les diverses opérations, de manière à ce que les résultats desdits examens demeurent fiables et crédibles;
- Le contrôle régulier des diverses opérations de la part de contrôleurs nationaux, régionaux et provinciaux, pour permettre de localiser tout dysfonctionnement éventuel pouvant entacher la transparence ou la crédibilité des examens;

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.5- Les examens scolaires et les examens professionnels (2/2):

- Publication des manuels de procédures organisant les examens du baccalauréat (décision du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle n° 475/14 en date du 6 mai 2014 portant procédures d'organisation des examens du baccalauréat et déterminant les mesures à prendre dans les cas de fraude;
- Promulgation de la loi n° 02.13 portant sur la répression de la fraude dans les examens scolaires au sein des établissements d'éducation et de formation publics, dans les établissements de l'enseignement scolaire privé, dans les établissements de la formation professionnelle publique et dans les établissements de formation professionnelle privés. Ladite loi prévoit un ensemble de mesures pouvant être prise à l'égard de tout candidat fraudeur lors d'un examen. Elle énumère à cet effet les sanctions pouvant être appliquées.

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.6 - L'accueil et l'orientation des usagers (1/2)

- La mise en place d'une commission centrale chargée de la prise des mesures nécessaires pour améliorer l'accueil et l'orientation des usagers au sein du Ministère, ainsi que la proposition des dispositions permettant l'application de la circulaire du Premier Ministre n° 3/2011 en date du 22 avril 2011 concernant l'amélioration de l'accueil et de l'orientation au sein des administrations publiques et des collectivités locales et des établissements publics (décision n° 89 en date du 1^{er} juin 2011);

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.6 - L'accueil et l'orientation des usagers (2/2)

- L'adoption par le Ministère d'une série de mesures visant le renforcement de la transparence d'accès des usagers sur les niveaux central, régional et provincial, on cite entres autres:
 - ✓ La création d'unités administratives chargées de l'accueil et de l'orientation;
 - ✓ La désignation de fonctionnaires qualifiés chargés de l'accueil;
 - ✓ Le port d'un badge par le fonctionnaire en charge des affaires des usagers;
 - ✓ La diffusion de l'information concernant les adresses des locaux et des horaires de travail du Ministère et des AREF.

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.7- L'optimisation des ressources humaines et financières (1/2):

- Création d'une cellule centrale au niveau du secrétariat général, chargée du suivi d'optimisation des ressources humaines et financières au niveau de l'administration centrale, en vue de la maîtrise des dépenses y afférentes;
- Création de la commission centrale d'étude et de suivi des marchés publics, chargée du suivi de toutes les opérations relatives aux marchés publics des services centraux du Ministère (Etudes de faisabilité, contrôle de l'exactitude du contenu des cahiers de charge, le respect des dispositions légales de passation de marchés, l'approbation des marchés et leur exécution);
- Intégration des AREF ainsi que l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA) créée en vertu de la loi 38.09 dans la liste des établissements publics assujettis au décret n° 2.12.349 paru le 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

3- Le bilan du DEN en matière de lutte contre la corruption

3.7- L'optimisation des ressources humaines et financières (2/2):

- Lancement d'opérations d'audit visant l'évaluation des capacités de gestion des services du Ministère et ceux mis sous sa tutelle, et ce, dans le domaine administratif, financier et celui de la gestion des ressources humaines ainsi que la proposition de mesures permettant le renforcement de leurs efficacité;
- Création d'unité d'audit interne au niveau des AREF;
- Suivi du respect des services administratifs des condition de la libre concurrence et de la garantie de la transparence dans la procédure de passation des marchés publics et les bons de commande.

4. Le plan d'action du Département de l'Éducation Nationale dans la lutte contre la corruption

4- Plan d'action du DEN pour la lutte contre la corruption:

Le DEN continue d'œuvrer dans le sens de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption à travers les deux volets suivants:

□ Le volet pédagogique:

- Renforcer les valeurs de la transparence, de l'éthique et de l'intégrité dans les Curricula;
- Mettre en place de la charte de l'enseignant à travers le futur statut particulier du personnel et celui relatif aux employés des AREF;
- Prendre une série de mesures pour assurer le temps scolaire de l'apprenant et réduire le taux d'absentéisme d'étudiants et d'enseignants;
- limiter les effets néfastes des cours particuliers.

4- Plan d'action du DEN pour la lutte contre la corruption

□ Le volet de la gouvernance:

- Adopter un système d'information pour la mobilité des enseignants et des enseignants du DEN qui souhaitent se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur de leur lieu d'origine;
- Renforcer le système de certification et de diplomation, et le dispositif des examens scolaires et professionnels;
- Développer le système d'information (MASSAR) comme outils de transparence et de suivi des parcours scolaires des apprenants;
- Améliorer le dispositif d'appui social;
- Assurer la transparence des marchés publics et fiabiliser les modes de financement du DEN, ainsi que l'optimisation de ses ressources.

4- Plan d'action du DEN pour la lutte contre la corruption

Pour ce faire, le Ministère va s'appuyer sur les meilleures pratiques internationales en la matière:

- Les études de l'Institut International de la planification de l'éducation (IIPPE) relevant de l'UNESCO à travers le portail ETICO;
- Les expériences des systèmes éducatifs en France, en Finlande, en Italie, en Singapour, en Jordanie, en Egypte ... ;
- Le recours aux TICÉ en vue d'améliorer les services de l'éducation;
- L'amélioration de Systèmes d'Information de l'Education (SIE).



Merci pour votre aimable attention